

Objectifs

A l'issue de ce stage, les participants seront capables :

- D'analyser les conditions de travail au travers d'outils pédagogiques
- De déceler, mesurer les risques professionnels et d'utiliser les méthodes et procédés pour les prévenir
- De mettre en œuvre les actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- De participer à la démarche globale de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail
- Procéder à une enquête d'accident du travail
- Mettre en place des activités de veille

Public

Membres élus (Titulaires et suppléants) qui sont en renouvellement de mandat :

- Membres de la délégation du personnel du comité social et économique
- Référent(s) en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Autres membres invités

Pré-requis

Etre membre du CSE en renouvellement de mandat

Programme

Le programme proposé a un caractère plus spécialisé. Il est adapté aux demandes particulières des stagiaires et tient compte notamment des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité.

I/ LE CSE ET SON ENVIRONNEMENT EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le CSE et l'employeur : élus, comment contribuer à une politique de prévention ?
- Le CSE et les salariés : comment participer à une culture de la sécurité dans l'entreprise
- Le CSE et les acteurs externes : l'appui du Service de Prévention et de Santé au travail, de la Carsat, de la Dreets

II/ Le CSE : ASPECTS ORGANISATIONNELS

1/ Sa composition :

- Le président ; La délégation du personnel ; Les membres avec voix consultative ; le/les référent(s) « harcèlement sexuel » Les invités potentiels

2/ La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (C2SCT) :

- Une commission obligatoire sous conditions ; Une commission facultative possible, voire souhaitable ?
- Sa composition et son rôle.

3/ Les éventuels représentants de proximité :

- Des relais SST ?
- A quelles conditions ?
- Leur rôle et leur Interaction avec le CSE

Exercices pratiques

III/ LE FONCTIONNEMENT DU CSE : LES PARTICULARISMES POUR LE TRAITEMENT DES QUESTIONS SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

- La personnalité civile : incidence en présence de la Commission SST
- La responsabilité des membres du CSE
- L'obligation de discrétion et de secret
- Les réunions du CSE, dont les réunions spécifiques portant en tout ou partie sur des questions Santé et Sécurité au Travail (SST)
 - Réunion ordinaire /réunion extraordinaire
 - Les participants à la réunion
 - L'articulation éventuelle entre CSE et C2SCT
 - La nécessité d'un calendrier social

- Délibérations et vote, PV, règlement intérieur, (sous forme de rappel)

- L'accès aux registres

Exercices pratiques

IV. LE ROLE DU CSE EN MATIERE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

1/Le domaine légal de compétence en sante et sécurité au travail

- L'analyse des risques professionnels
- La promotion de la santé physique et mentale
- Un focus sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- L'amélioration des conditions de travail
- Les propositions d'action de prévention

2/ Le rôle consultatif du CSE en matière de SST

- Quel que soit le type de consultation (récurrente ou ponctuelle) :
- Le DUERP, objet de consultation (Loi « Santé » du 02/08/2021)
- Les consultations s'élargissent pour prendre en compte les conséquences environnementales affectant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise (Loi « Climat » du 22/08/2021)
- Dans le cadre de la consultation récurrente sur la politique sociale
- Le Bilan Hygiène, Sécurité et Conditions de travail et le Programme Annuel de Prévention
- Dans le cadre des consultations ponctuelles relatives à la Santé et la Sécurité
 - Notions de « Projet important modifiant les conditions de travail », « risques graves »
 - L'assistance possible d'un expert agréé/habilité : Les cas de recours autorisés + financement

3/ Le rôle de Veille :

- Les visites-inspections
- Les procédures d'alerte :
- Notion de Danger grave et imminent,
- Atteinte à la santé physique et mentale des salariés
- Atteinte à la santé publique ou à l'environnement

4/ La contribution à la promotion de la prévention Comprendre les enjeux de la prévention des risques

a) Rappel du cadre juridique

- Le cadre légal du principe de prévention des risques et les principes généraux de prévention des risques / L'obligation de sécurité : une obligation de moyens renforcée
- Le DUERP

b) L'étendue des risques dans l'entreprise

- Comprendre la globalité de la démarche de prévention en tenant compte de toutes les composantes de la santé au travail
- Les grandes familles de risques

c) L'évaluation des risques

- Identifier les risques et améliorer les conditions de travail
- Faire la différence entre dangers et risques
- L'analyse des situations de travail
- Apprendre à évaluer : La démarche d'évaluation des risques professionnels

- Savoir réaliser les inspections et rédiger un compte rendu

- Savoir mettre en place une enquête paritaire

d) Focus sur un risque d'entreprise

Par exemple : risques psychosociaux

- De quoi parle-t-on ?
- Les enjeux du risque psychosocial.
- Les différents signaux

Formation obligatoire : Le CSE dans ses attributions en matière de santé et sécurité au travail (formation renouvellement)

- Les grandes familles des RPS selon le rapport GOLLAC.
 - Les niveaux de prévention des RPS.
 - Les RPS et le DUERP
 - Qu'entendons-nous par Qualité de Vie au Travail ?
- 5/ Collaborer avec les acteurs de la santé au travail
- Connaître les acteurs de prévention en interne
 - Connaître les acteurs de prévention en externe
- 6/ L'analyse des accidents du travail : du paradigme de la réparation à celui de la prévention
- a) Définition des notions
- La notion d'ATMP/ Les causes d'ATMP
 - La preuve de la matérialité de l'accident
 - Présomption d'Imputabilité Professionnelle
 - Définition de l'Accident de trajet
 - Tableaux des Maladies Professionnelles
- b) Enquêter en matière d'ATMP : du risque réalisé au risque anticipé
- La méthode de l'arbre des causes sur la base d'exercices
 - Recueil des données : une enquête efficace et objective
 - La construction de l'Arbre des Causes
 - La recherche de mesures préventives
- 7/ Rechercher des solutions et moyens de prévention, établir un plan d'action
- Étude de cas d'entreprises extérieures et de leurs actions
 - S'assurer que les actions de prévention sont bien appliquées dans son entreprise
 - Les clés pour faire adhérer les différents acteurs au plan d'actions : direction, salariés, prestataires ...
- 8/ Exercices pratiques : Travail sur votre propre DUERP
- 9/ Exercice : construire un arbre des causes suite à un accident du travail grave
- 10/ Visite terrain de l'entreprise pour travailler sur des cas concrets
- 11/ Exercices pratiques (en sous groupes)
- Savoir préparer la réunion de CSE en amont (questions à mettre à l'ordre du jour, priorisation des points)
 - Être Capable de réaliser un procès-verbal fidèle de réunion de CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail au sein du CSE (distribuer les rôles et la prise de parole lors des réunions...)
 - Être capable de réaliser des inspections de travail et d'établir un compte rendu
 - Savoir planifier et réaliser une inspection
 - Savoir réaliser un compte rendu d'inspection en apportant des préconisations en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Méthodes pédagogiques

- Diffusion d'un support pédagogique au format PowerPoint
- Remise d'une documentation pratique sous forme de « boîte à outils » et de fiches
- Mise en place de quizz, cas pratiques
- Visites de l'entreprise et de certains postes
- Exercices sur l'identification des risques, et exercices sur l'arbre des causes
- Travail en groupe pour monter un questionnaire d'aide à la visite efficace
- Prise en compte des spécificités de l'entreprise

Suivi et évaluation des

résultats

- QCM de positionnement en entrée de formation
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- QCM d'évaluation des acquis de fin pour évaluer l'atteinte des objectifs
- Document d'évaluation de satisfaction
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

En Inter : 499€ HT/ par personne et par jour soit 1 497€ HT par personne pour les 3 jours (TVA 20%)

En intra : Nous contacter

Durée

3 journées, soit 21 heures de formation (membres du CSE en renouvellement de mandat) ou 5 journées, soit 35 heures pour les membres de la CSSCT

Intervenant(s)

Consultant formateur spécialiste du sujet,

Date(s)

SESSION

07 Déc 2026 9:00 / 17:00

08 Déc 2026 9:00 / 17:00

09 Déc 2026 9:00 / 17:00